



## **GROUPE REGIONAL AFRICAN UNION INTERNATIONALE DES MAGISTRATS**

### **COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DE Mexico (Mexique), 16 octobre 2016**

La réunion est présidée par M. Musi, Président du Groupe Africain, avec la participation du Secrétaire Général Adjoint de l'U.I.M., M. Lucio Aschettino, ainsi que des délégués suivants, représentant leurs associations nationales respectives, qui sont membres de l'Union Internationale des Magistrats et du Groupe Régional Africain :

Afrique du Sud	Mme Bongiwe Primrose
Algérie	Mme Aicha Benbelhassen ; M. Mohamed Karim Boutila ; M.Aidouni Djamel ; M. Sekka Loufjer ; M. Khaloufi Arezki ;
Benin	M. Metonou Mario; Mme Bongine Mbulawa
Cote d'Ivoire	Mme Kouassi Affoué Marcelle ; Mme Doukron Eugenie; ; M. Ndri N Guesson Mathurin ;
Guinée Bissau	M. Samanise Zambosci; Mme Noemia Gomes
Liberia (observateur)	M. Z. Willie Roosevelt
Maroc	M. Mohamed Khadraoui ; M. Redouane Mohamed;
Niger	M. Nouhou Aboubacar ; M. Mahamadou Mourtala;
Sao Tomé e Principe (observateur)	Mme Nadgeida Castro; Mme Kotda Solange Menezes; M. Menis Rosario
Sénégal	M. Abdoul Aziz Danfakha ; M. Aliou Dia ;
Togo	M. Baba Yara Affo Lamine
Tunisie	Mme Aicha Benbelhassen ; M. Mohamed Karim Boutila ;

### 1. Ouverture et mot de bienvenue.

Le Président Musi ouvre la séance à 10h30, en remerciant tous les délégués présents ainsi que les observateurs de leur présence. Le Président du Groupe africain communique que la délégation de l'Association du Congo a été bloquée à l'aéroport de Paris pour des problèmes de visa. Il annonce qu'il a été informé que M. Nsambayi Mutenda Lukusa est décédé la veille. Il rappelle la figure de M. Nsambayi Mutenda Lukusa, combattant pour l'indépendance de la magistrature de son pays. Il invite le Groupe à observer une minute de silence en sa mémoire. Il informe également le Groupe qu'il a envoyé, au nom du Groupe, un message de condoléance à M. Isofa Nkanga, Président de l'Association du Congo.

Ensuite, le Président du Groupe remercie l'Association du Mexique pour la parfaite organisation de la réunion et pour l'accueil chaleureux.

### 2. Adoption du Procès Verbal de la réunion tenue à Kinshasa .

Le Président Musi passe à l'examen des points de l'ordre du jour de la réunion. Il demande si les délégués présents ont des remarques à ce sujet. Aucune délégation ne présente d'observations. Il demande alors s'il y a des remarques sur le procès verbal de la réunion du Groupe à Kinshasa, qui a été distribué auparavant par le Secrétariat-Général. Aucune remarque n'a été envoyée ni à la Présidence, ni au Secrétariat-Général. Le procès verbal de la dernière réunion du Groupe africain à Kinshasa est, par conséquent, approuvé.

### 3. Rapport du Président du Groupe Africain

Le Président du Groupe africain souligne que son rapport concerne la période postérieure à Kinshasa jusqu'au présent. Il rappelle que rien d'important ne s'est passé depuis ce jour, à l'exception de l'activité au niveau du Comité de la Présidence.

Il rappelle qu'en août 2016 il avait encore reçu une autre demande de SYMCO-RDC pour une invitation à la réunion du Conseil central. En raison du fait qu'il avait reçu de nombreuses demandes dans le passé et avait donné la même réponse, c'est-à-dire que l'UIM ne reconnaisse qu'une seule association par pays, SYNAMAC est l'association qui a été reconnue, et il a escaladé la demande aux membres du Comité de la Présidence. Ils ont tous convenu que le SYMCO ne devrait pas être invité parce qu'il ne s'agissait pas d'une association membre. Cela a été communiqué à SYMCO.

Le président Musi donne la parole à la présidente de l'UIM, Mme Cristina Crespo, en la remerciant de l'excellent travail qu'elle a fait pour l'UIM.

Mme Crespo donne la bienvenue à tous les délégués, en les exhortant à déployer leurs efforts pour résoudre les difficiles problèmes africains. Elle souhaite un bon travail au Groupe et elle lui assure un soutien constant. Elle remercie également les collègues algériens pour l'aide donnée en contactant les juges palestiniens, qui avaient présenté une demande d'adhésion à l'UIM, mais il n'y a pas eu la possibilité d'organiser une visite dans le pays. Elle rappelle également la situation difficile en Turquie, où l'Association a été dissoute et deux mille huit cents juges ou procureurs ont été licenciés ou emprisonnés. Elle invite le Groupe africain à soutenir les collègues turcs.

M. Musi ajoute que le « African Economy Crimes Forum », qui est une plate-forme pluridisciplinaire basée à Londres, à participation ouverte, pour faciliter le réseautage professionnel, les meilleures pratiques, le partage de l'information et une meilleure compréhension de la nature et de la dynamique des crimes financiers Afrique, l'a approché pour lui demander si le Groupe Africain voulait participer à ses activités. L'adhésion au groupe serait gratuite. Il déclare convenir en principe sous réserve de la décision du groupe au Mexique. L'Afrique est ravagée par des crimes économiques, en particulier de la corruption. Toute tentative d'éradication devrait être adoptée sans compromettre l'indépendance du pouvoir judiciaire. Après la réunion, il communiquera la décision du Groupe au Directeur de cette organisation. Son adresse internet est [www.afec-forum.org](http://www.afec-forum.org). M. Musi est en contact constant avec son Directeur qui est avocat à Londres et qui a communiqué son intention de créer un

siège dans le nord de l'Afrique et, en particulier, dans les régions de l'Afrique de l'Ouest. Ce directeur a rappelé à M. Musi l'importance d'être reconnu comme membre de l'Union africaine, puisque en tant que ONG devrait être consulté à ce niveau. Cette organisation était actuellement occupée pour les élections de son corps. Le Secrétariat de l'Union africaine lui a demandé d'attendre les élections afin de contacter les nouveaux dirigeants.

En ce qui concerne la Palestine, M. Musi rappelle qu'en Algérie, le Groupe africain a décidé de payer les frais administratifs, afin qu'un rapporteur puisse visiter le pays, mais il n'y a eu plus de contacts avec cette association. Il donc demande aux collègues algériens de contacter les collègues en Palestine afin que le processus puisse progresser.

Le président Musi annonce que les collègues de Sao Tomé, dont la demande d'adhésion devrait être approuvée par le Conseil central, sont arrivés. Les collègues de Mauritanie, l'autre association dont l'application devrait être discutée au Conseil central, arriveront demain.

Le Président du Groupe également souligne que l'Association du Bénin avait payé intégralement les arriérés de contributions.

Il ajoute que les collègues du Libéria ont également payé leurs frais administratifs. Les rapporteurs ont été nommés, M. Joemath de l'Afrique du Sud et M. Carter des États-Unis, mais ils n'ont pas encore visité le pays. Le comité de la présidence devra prendre une décision sur cet aspect afin d'accélérer le processus, surtout si rien ne se passera dans les prochaines semaines.

Il rappelle également la situation des collègues en Turquie et la raison pour laquelle tous les délégués portent les badges. Il déclare que les objectifs de l'UIM sont non seulement de favoriser l'indépendance judiciaire, mais aussi de se soutenir mutuellement en cas de besoin. Grâce au badge symbolique, les membres de l'UIM veulent montrer leur soutien aux collègues turcs. Il invite les collègues africains à donner aux collègues turcs tout le soutien nécessaire dont ils avaient besoin.

M. Musi insiste sur le fait que les associations africaines doivent communiquer davantage parmi elles et à l'extérieur. En fait, dans le site Web de l'U.I.M. il y a un espace consacré au Groupe Régional Africain, où les associations nationales pourraient diffuser des informations sur leurs activités.

Il ajoute que le thème central de la conférence à Kinshasa était « La lutte contre l'impunité dans les affaires d'agression sexuelle ». Il remercie encore les collègues du Congo pour avoir organisé une fructueuse réunion.

À la suite du rapport du Président, il y a eu un grand débat dans lequel tous les délégués soulignent la nécessité de la communication entre eux et avec le Président du Groupe, afin de développer leur solidarité. Les délégués expriment également l'intérêt pour la proposition du Forum, car la corruption était un grand problème en Afrique.

Le président Musi remercie les délégués pour les contributions instructives. Ensuite, il souligne l'importance de la communication, car tout d'abord, le Groupe africain devrait connaître le problème afin d'étudier une stratégie et d'intervenir avec une mission dans l'État. Il rappelle la situation de crise entre l'Association et le Gouvernement au Niger et au Mali, dans laquelle il y a eu une intervention réussie du Groupe africain. Il illustre également brièvement la procédure pour adopter une résolution par le Groupe régional africain ou, le cas échéant, par le Conseil central.

#### 4. Rapports sur la situation des Associations Membres .

M. Musi invite les Associations, et en particulier celles qui ont assisté à la réunion pour la première fois, à préciser quels sont les développements dans leur pays, leurs défis et problèmes et aussi quel type d'assistance de l'UIM ils ont besoin.

#### Algérie:

M. Aidouni prend la parole pour exprimer ses condoléances pour le décès du collègue du Congo. Puis il souhaite la bienvenue aux collègues du Bénin pour leur présence après une longue absence. Il souhaite aussi la bienvenue au collègue du Libéria qui souhaite se joindre au groupe. Il ajoute qu'il n'y a rien en particulier à signaler après Kinshasa. Il y a eu des réunions du Bureau et du Conseil de l'Association, pour traiter de problèmes socioprofessionnels, car, après la crise économique

de leur pays, des négociations ont eu lieu avec le Gouvernement afin d'obtenir une augmentation des salaires. L'Association a préparé également un nouveau projet de loi sur le statut des juges. M. Aidouni souligne que, conformément à la nouvelle Constitution, l'Association devrait être consultée par la Commission Juridique du Parlement sur les projets de loi concernant la société civile ou les juges. L'Association a aussi contribué à la discussion concernant une proposition d'amendements au Code de procédure pénale et à l'adoption d'une loi concernant la protection des mineurs et le crime d'enlèvement. L'Association a également participé au débat sur la mise en place de la Commission pour la protection des droits de l'homme et a contribué à la désignation du Chef de la Commission de Surveillance sur les élections législatives, locales et présidentielles. Enfin, M. Haidouni souligne que, dans son pays, il y avait un grand débat sur l'abolition de la peine de mort

### Benin

M. Metonou, délégué du Bénin, remercie tous les collègues pour leur accueil chaleureux. Il fait remarquer que l'Association avait eu des problèmes, parce que le précédent gouvernement avait tenté de réduire l'influence des autres institutions. Le Gouvernement avait présenté un projet de loi concernant le système judiciaire au Parlement, mais après une protestation des juges, des avocats, des greffiers et des notaires, l'Assemblée nationale l'a rejeté. Après les élections d'avril, le nouveau Gouvernement a promu l'indépendance de la magistrature. Les juges ont supervisé de manière réussie l'organisation de l'élection présidentielle. Pour la première fois, il a été possible de connaître les résultats des élections quelques heures après le vote. Le nouveau président du Niger préside le Conseil supérieur de la magistrature, afin de diminuer l'influence du pouvoir exécutif sur cet organe. Le nouveau président a mis en place une Commission qui comprenait le président et le vice-président de l'association afin de réformer la Constitution du pays pour promouvoir l'indépendance de la magistrature. Cette Commission a présenté un rapport et l'Association veille sur le début de la procédure devant l'Assemblée nationale, considérant qu'un référendum devrait être tenu pour la modification de la Constitution.

### Côte d'Ivoire

M. Ndri Mathurin, secrétaire général de l'Association de Côte d'Ivoire, remercie les collègues du Congo pour l'organisation parfaite de la réunion à Kinshasa. Quant à l'Association, il souligne qu'en Côte d'Ivoire, l'Assemblée nationale avait adopté une nouvelle Constitution. L'Association a été consultée pendant les travaux, mais tous les avis n'ont pas été examinés par l'Assemblée. Le Conseil supérieur de la magistrature n'est pas présidé par le Président de la République. En ce qui concerne le pouvoir judiciaire, le nouveau projet de loi prévoit deux institutions, la Cour suprême et la Cour des comptes, au lieu de trois. La Cour suprême a incorporé la Cour de cassation et le Conseil d'État. L'Association a essayé de présenter des amendements, mais l'Assemblée nationale a approuvé le projet de loi le 30 octobre. Maintenant, il y aura un référendum. Il ajoute qu'aucun autre fait pertinent ne s'est produit dans la vie de l'Association.

### Maroc

Un délégué du Maroc exprime ses condoléances pour la mort du collègue congolais. Il informe l'assemblée qu'après Kinshasa au Maroc, il y a eu les élections du Conseil supérieur de la magistrature, où la participation était supérieure à 90%. Il communique que la majorité des membres élus appartiennent à son association. Il ajoute que l'Association Hassania a participé et organisé de nombreux séminaires et événements de formation. En particulier, le Président de l'Association a organisé un séminaire à Casablanca sur l'environnement. L'Association est en train de préparer l'ordre du jour des événements de 2017.

### Niger

Le Secrétaire Général Adjoint de l'Association du Niger, M. Aboubakar, regrette de ne pas avoir participé à la réunion de Kinshasa en raison des problèmes du vol. Il explique que 2016 était une année électorale et la procédure électorale a été conduite par les juges, qui ont été nommés présidents de la

Commission électorale au niveau national et local. L'Association a été consultée par la Commission des affaires générales et nationales de l'Assemblée nationale sur les questions concernant la justice. Il annonce que l'Association est en conflit avec le pouvoir exécutif. Il explique que le Statut des juges empêche la nomination de personnes qui ne fournissent pas l'impartialité nécessaire aux fonctions judiciaires, mais le pouvoir exécutif a nommé un ancien directeur du Cabinet du Président de la République en tant que chef du Conseil d'État et un ancien ministre de l'économie et des finances en tant que président de la Cour des comptes. L'Association a organisé des manifestations contre ces nominations. C'est une question encore pendante, pour laquelle l'Association appelle à la solidarité du Groupe africain. En ce qui concerne le statut des juges, l'Association, après une grève durée 72 heures, a incité le gouvernement à créer un comité chargé de réviser le Statut des juges, concernant certains aspects parmi lesquels le pouvoir du ministre de la Justice d'adopter de lourdes sanctions contre les juges. L'association attend la transmission du projet de loi au Parlement, dans l'espoir de son approbation.

### Sénégal

Un délégué de l'Association du Sénégal déclare que le pouvoir exécutif a exprimé la volonté de développer la justice au Sénégal et a adopté un projet de loi concernant le Conseil supérieur de la magistrature, caractérisé par de nombreuses innovations concernant la carrière des magistrats, leurs nominations et le droit de recours contre les sanctions disciplinaires. Il ajoute qu'un projet de loi concernant la révision du Statut des juges, datant de 1997, est en cours et que l'Association est prête à se battre afin qu'elle puisse être approuvée par le Parlement. L'Association a participé aux travaux concernant la réforme du code pénal et du code de procédure pénale, la lutte contre le terrorisme et la cybercriminalité. L'Association tente également d'inciter le pouvoir exécutif à créer une école de formation pour les juges.

### Afrique du Sud

Une déléguée de l'Afrique du Sud déclare qu'il n'y a rien de nouveau à signaler après Kinshasa.

### Togo

Le Vice-président de l'Association du Togo exprime, au nom de l'Association, ses condoléances au président de l'Association du Congo. Il remercie l'Association mexicaine pour l'accueil chaleureux et l'organisation parfaite. Il ajoute qu'il n'y a rien en particulier à dire au sujet de l'association après Kinshasa. Le Bureau exécutif de l'Association a été renouvelé et a pour but de lutter afin d'améliorer les conditions de travail et de vie des juges, en coopération avec les deux autres associations de juges de son pays. Récemment, l'Association a obtenu que les décrets de nominations de juges de siège ont été adoptés avec la consultation préalable des personnes intéressées.

### Tunisie

Mme BenBelhassem, déléguée de l'Association tunisienne, informe le Groupe que, le 23 octobre, il y aura la première élection des membres du Conseil supérieur de la magistrature après la révolution et après l'adoption de la nouvelle Constitution. Elle rappelle que le Gouvernement avait présenté un projet de loi concernant le Conseil supérieur de la magistrature qui ne respectait pas les dispositions et la vision de la Constitution qui garantisse l'administration de la justice et l'inspection des juges à cette institution. Ce projet de loi traite de l'administration de la carrière des juges, sans prévoir le recrutement et la formation des juges. La majorité du Parlement a approuvé ce projet de loi. Sous la pression de l'Association des juges tunisiens, l'organe provisoire chargé de déterminer la constitutionnalité d'une loi, a déclaré inconstitutionnel la loi sur le Conseil supérieur de la magistrature, renvoyant la loi au Parlement. L'Association veillera à ce que la nouvelle loi puisse fournir les meilleures garanties pour l'indépendance de la magistrature. L'Association s'est engagée à préparer un projet de loi concernant le Statut des juges. L'Association a organisé un séminaire scientifique national concernant cette question. L'Association est en train de préparer aussi un code d'éthique à adopter par le Conseil supérieur de la magistrature. Une réforme dans le domaine criminel a été adoptée par le

gouvernement et l'Association a protesté parce qu'elle n'avait pas été consultée par le pouvoir exécutif. L'Association a également présenté un projet de loi concernant la lutte contre la corruption et l'indépendance du parquet public, garanti par la Constitution.

#### Sao Tome et Principe (observateur)

Un délégué de l'Association des juges de Sao Tomé e Principe remercie le Président du Groupe pour son invitation à la réunion. Il annonce que l'année dernière, l'Association a travaillé avec le gouvernement pour augmenter le salaire des juges et la sécurité dans la Cour. En 2016, l'Association a organisé un séminaire international sur l'environnement et la réforme de la justice, avec la présence des magistrats de langue portugaise. L'Association a célébré la mise en place d'un protocole avec l'Association du Brésil en matière d'échange des magistrats et de programmes de gestion des procédures.

#### Libéria (observateur)

M. Willie Roosevelt, Président de l'Association nationale des juges de première instance du Libéria, prend la parole en remerciant le président du groupe pour tous ses efforts afin d'accélérer la demande d'adhésion de son pays. Il explique que son association est bien organisée et a établi un paiement dû. Chaque membre est tenu de payer un certain pourcentage de son revenu total. L'Association a un bureau et un personnel travaillant dans ce bureau. L'Association a une bonne relation avec la Cour suprême. Il explique dans leur système qu'il n'y a pas la Cour d'Appel. Dans son pays il n'y a pas beaucoup de tribunaux et il y a beaucoup de détenus avant le procès, de sorte que leurs droits sont violés.

#### 5. « Monitoring »

Plusieurs délégués rappelleront, dit le Président, qu'auparavant chez l'U.I.M. il y avait deux catégories différentes de membres : membres extraordinaires et ordinaires. Le Groupe Africain s'est fortement battu pour que cette distinction soit supprimée. Suite à cette décision on avait convenu, au sein du Conseil Central, que les Pays devraient remplir un questionnaire tous les cinq ans et pour la première fois en 2015. Malheureusement, beaucoup de Pays africains n'ont pas rempli ce questionnaire et le sujet sera discuté à Barcelone. Il invite donc les associations à bien vouloir compléter le questionnaire et l'envoyer au Secrétariat Général. Le risque encouru par les associations ne se conformant pas à cette condition est celui de l'expulsion de l'U.I.M. Il ajoute que les associations ne sont pas obligées de répondre à toutes les questions.

#### 6. Possible changement de nom en Union des juges africains.

M. Musi rappelle la proposition de l'Association marocaine de modifier le nom du Groupe en Union des juges africains.

Un délégué de l'Association marocaine prend la parole en expliquant que le nom « Groupe africain » a diminué la valeur de ce groupe et qu'il serait important de le restructurer en créant un comité chargé d'aider le président dans son travail.

M. Aidouni soutient la proposition, soulignant que le nouveau nom pourrait souligner qu'il s'agit d'une organisation et non d'un groupe, compte tenu également de la demande d'adhésion à l'Union africaine. L'Union des juges africains devrait avoir une organisation bien structurée.

Mme Kouassi, déléguée de la Côte d'Ivoire, prend la parole pour dire qu'elle n'est pas d'accord avec la proposition, car le Groupe fait partie de l'UIM et il n'est pas nécessaire de changer le nom, avec le risque de sortir de l'UIM.

Le délégué de l'Association du Togo déclare comprendre le but des collègues algériens et marocains, mais il pense que devenir plus autonome de l'UIM pourrait être dangereux et non pas conforme au Statut de l'UIM.

Mme Benbelhassen, déléguée de Tunisie, prend la parole pour constater que le problème n'est pas le changement du nom, mais le renforcement de l'organisation. Elle s'abstient donc lors du vote de la proposition.

M. Metonou, délégué de l'Association du Bénin, vote contre la proposition, qui pourrait entraîner un déséquilibre dans la structure de l'UIM.

Un délégué de l'Association du Niger déclare que la modification du nom n'est pas appropriée et qu'elle ne serait pas conforme au Statut de l'UIM.

Le vice-trésorier général de l'Association du Bénin propose de reporter la décision, car toutes les associations n'étaient pas présentes. Elle fait remarquer que le changement n'est pas approprié et conforme au Statut de l'UIM.

Un délégué de l'Association du Sénégal prend la parole pour souligner qu'il n'est pas nécessaire de modifier le nom, mais seulement de renforcer la structure du Groupe.

Le délégué de l'Association du Libéria est d'accord avec le changement de nom.

M. Kahdroui Mohamed prend la parole pour souligner que le changement de nom concerne une vision différente du Groupe et de la méthode de travail.

M. Musi explique que le changement de nom du Groupe implique la modification du Statut de l'UIM, mais il note que, pour l'instant, la majorité est contre le changement de nom et donc la décision est que le nom reste tel qu'il est.

#### 7. Comité d'assistance au Président du groupe AFR.

M. Musi note que de la discussion ressort la nécessité de créer un système par lequel le Groupe pourrait être plus efficace. Il faut donc établir un comité avec des tâches particulières, en tenant compte des origines différentes des associations africaines, des différents systèmes juridiques et des différentes langues. Tous les délégués conviennent en principe de ce point de vue. Le Président donc propose de créer un comité afin d'étudier la composition, les pouvoirs et les fonctions du Comité qui devrait assister le Président du Groupe. Ce comité est chargé de préparer un rapport et de l'envoyer à toutes les associations afin de pouvoir enrichir le rapport, qui sera officiellement adopté lors de la réunion du Groupe. Il demande s'il y a des objections. Aucune délégation ne présente d'observations. M. Kahdroui Mohamed, du Maroc, M. Aboubacar Nouhou, du Niger et M. Lamine du Togo, en tant que volontaires, sont chargés de préparer un rapport en anglais, français et portugais à envoyer au Secrétariat de l'UIM au début de mars 2017. Le Secrétariat de l'UIM l'enverra aux Associations africaines.

#### 8. Choix du lieu de la prochaine réunion du Groupe.

M. Musi rappelle que l'Association du Mali voulait accueillir la réunion du Groupe régional africain, mais malheureusement, il y a eu des problèmes dans ce pays et cette candidature a échoué.

La déléguée de la Tunisie déclare que son association a l'intention d'organiser la prochaine réunion du groupe africain, mais elle n'a pas la compétence de décider et elle doit consulter son bureau exécutif.

M. Musi invite les collègues tunisiens à obtenir un mandat complet du bureau exécutif endéans mercredi. Si l'Association tunisienne a des problèmes, le Groupe étudiera un plan alternatif.

#### 9. Budget.

M. Musi illustre à l'Assemblée la situation du budget du Groupe : il peut compter sur des réserves et une allocation annuelle pour un montant total de plus de 20.000 euros (cf. annexe n. 1). Il ajoute que, juste pour cette année, le Comité de la Présidence a décidé d'assigner à chaque Groupe Régional le montant de 8.000 Euros au lieu de l'affectation régulière de 3.000 Euros.

#### 10 Divers

M. Musi demande s'il y a des problèmes à traiter dans les divers.

La déléguée de la Tunisie évoque l'examen périodique universel au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies concernant la Tunisie qui se tiendra dans deux mois. L'Association tunisienne a préparé et déposé un rapport concernant l'absence de réformes ou les lois inconstitutionnelles adoptées par ce pays. L'Association a également participé à la rédaction d'un

rapport en coopération avec des représentants de la société civile. Les représentants de la société civile pourraient parler pendant quelques minutes seulement avant l'Assemblée internationale et l'Association demande à l'UIM, membre de cette institution internationale, de prendre la parole et de soutenir les demandes de l'Association tunisienne.

Le président Musi remercie tous les participants de leur présence et le Secrétariat Général de l'UIM de l'assistance fournie.

La réunion a été clôturée à 16h30.

Le Secrétaire Général Adjoint de l'U.I.M.  
Lucio Aschettino

Le Président  
Cagney Musi